Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) nº 1152/2009 DE LA COMMISSION

du 27 novembre 2009

fixant des conditions particulières applicables à l'importation de certaines denrées alimentaires venant de certains pays tiers en raison du risque de contamination par les aflatoxines, et abrogeant la décision 2006/504/CE

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 313 du 28.11.2009, p. 40)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) nº 884/2014 de la Commission du 13 août 2014	L 242	4	14.8.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2009R1152:20130218:FR:PDF